

Taux de taxation et tarification¹

Taux de taxes foncières générales

Taux par catégories d'immeubles

Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins	0,8544
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,7537
Immeubles non résidentiels	3,4039
Terrains vagues	1,7088

Réserve financière de l'eau

Taxe spéciale relative à l'amélioration du service de l'eau

Immeubles résidentiels	0,0513
Immeubles non résidentiels ²	0,1780

Réserve financière de la voirie

Taxe pour travaux de voirie

Immeubles résidentiels	0,0059
Immeubles non résidentiels	0,0346

Taxes d'arrondissement

Taxe pour travaux municipaux (tous les immeubles)

Île-des-Sœurs	0,1087
Terre ferme	0,1345

Taxe relative aux services (tous les immeubles)

0,0208

Taxe relative aux investissements (tous les immeubles)

0,0252

Tarification fiscale locale

Tarification de l'eau

Immeubles résidentiels Tarif fixe de 45 \$ par logement.

Immeubles non résidentiels Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m³ sur l'excédent.

Tarification des matières résiduelles

Immeubles résidentiels Tarif fixe de 96 \$ par logement.

Immeubles non résidentiels Tarif fixe de 96 \$ par établissement commercial.

¹ À moins d'avis contraire, tous les taux foncières sont exprimés en dollars par 100 \$ d'évaluation.

² En 2009, pour les grands consommateurs non résidentiels, s'ajoute un tarif de 0,53 \$ par mètre cube pour toute consommation au-delà de 100 000 mètres cubes.